



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION LE STATIONNEMENT N°204/2024

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 19/12/2024 par Monsieur AFONSO RODRIGUES – Société SADE – 124 Rue Emile Levassor – 27000 EVREUX.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux au hameau de la Taye il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : la société SADE est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux des travaux de création de réseau d'eaux usées :

- Travaux de création de réseau d'eaux usées – RD610 et Rue des Pêcheurs à partir du 20.01.2024 pour une durée de 70 jours. La circulation sera alternée de 8h00 à 18h00. Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SADE.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise SADE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,
Le 19/12/2024

Le Maire,
Jacky GAULLIER



204



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

802901680
cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : AFONSO RODRIGUES Prénom : Sandro
Dénomination : SADE CGTH DR Normandie - Yvelin Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Chez Sogelink
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0232241231 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sade-cgth-yeel-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D343 - Rue des Pecheurs
Code postal 28190 Localité : ST GEORGES SUR EURE

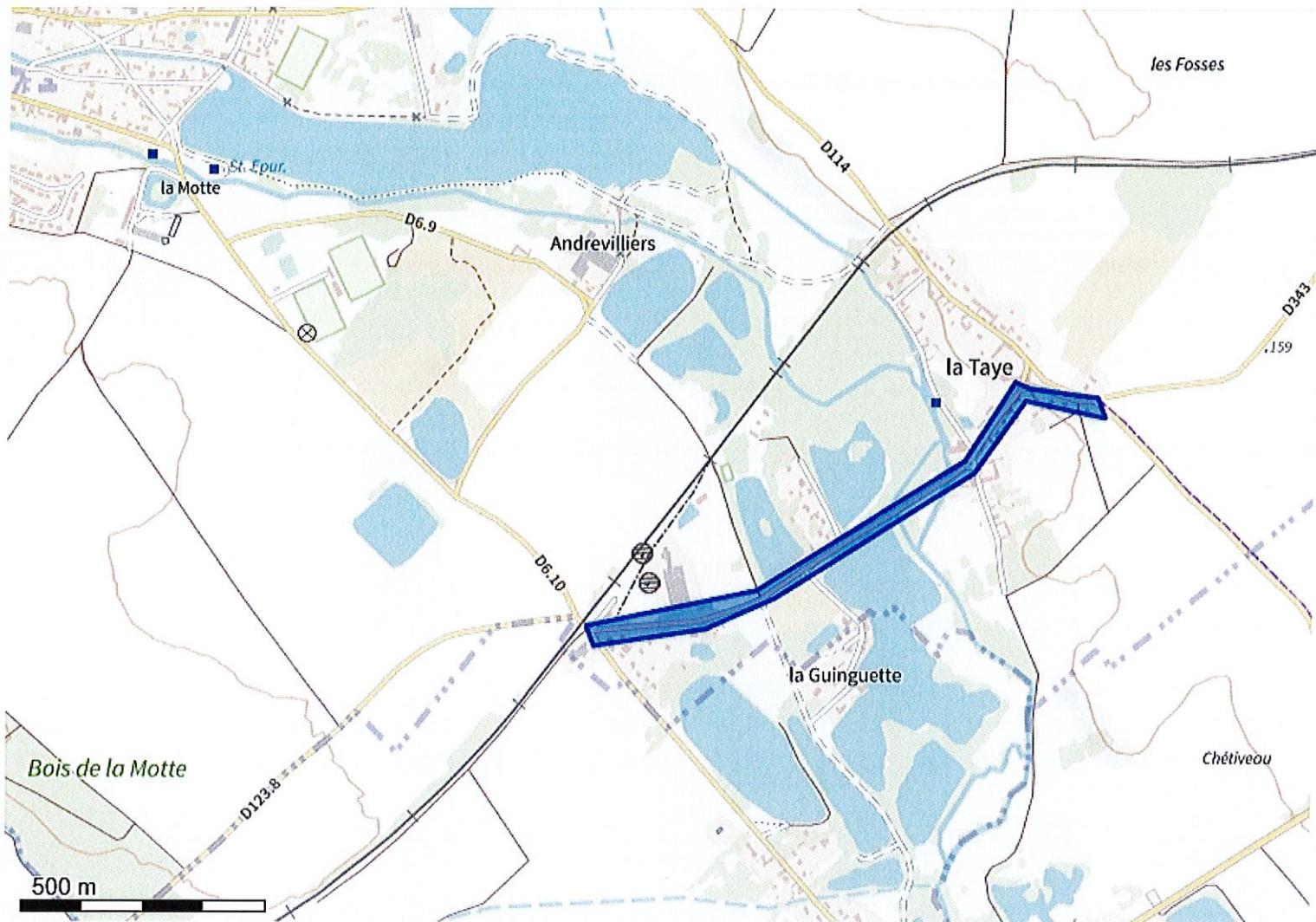
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 20012025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 70

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 70 Date de début de réglementation 20012025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.38710854,48.41145281 1.38517735,48.41162373 1.38479111,48.41173767
1.38341782,48.41028487 1.37766716,48.40789191 1.37294648,48.40723668 1.37316105,48.40686633 1.37625096,48.4071797
1.37818215,48.40774947 1.38367531,48.41005697 1.38509152,48.41139584 1.38732312,48.41108249 1.38710854,48.41145281</gml:
coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(48.411453 1.387109); (48.411624 1.385177); (48.411738 1.384791); (48.410285 1.383418); (48.407892 1.377667); (48.407237 1.372946);
(48.406866 1.373161); (48.407180 1.376251); (48.407749 1.378182); (48.410057 1.383675); (48.411396 1.385092); (48.411082 1.387323);
(48.411453 1.387109);
```